

Le 11 septembre 2013

Communiqué de Presse

Lettre ouverte à Messieurs Michel CHASSANG et Claude LEICHER

Messieurs,

À la suite de la publication de l'article 32 (ex 31) du projet de Loi portant réforme des retraites, vous vous êtes empressés et réjouis d'en imputer la responsabilité à la CARMF et à sa gestion. Je vois que vous restez fidèles à votre politique calomnieuse* à l'égard des institutions professionnelles démocratiques que vous ne contrôlez pas et de leurs élus.

Vous venez toutefois de franchir une ligne inacceptable pour des représentants de la profession et pour son image. Vos fonctions ne vous autorisent pas à dire n'importe quoi, au contraire.

Bien que vous le sachiez parfaitement (mais préférez abuser les confrères), je tiens à vous rappeler que le contenu de ce texte n'a strictement rien à voir avec le récent rapport de l'IGAS que vous brandissez comme un trophée peu reluisant.

Aucune des 23 recommandations de ce rapport n'est reprise dans le projet de Loi, qui ne fait que concrétiser de vieux désirs (pour ne pas dire démons) de certains technocrates persévérants, qui nous les ressortent depuis des années. Toutes les dispositions de ce projet sont des propositions d'un autre rapport IGAS datant de bientôt 3 ans, dit "rapport Bocquet" (maintenant conseiller à l'Elysée), relatif à la gouvernance de la CNAVPL, rapport faisant suite à des conflits entre caisses ne concernant pas la CARMF.

Ce texte n'invente rien et ignore le rapport que vous incriminez, car ses propositions sont strictement calquées sur ce qui a été mis en place en 2005 (notre rapport IGAS date de 2013 !) pour le nouveau RSI. Monsieur CHASSANG en sait quelque chose car à l'époque l'UNAPL avait applaudi.

Résultat de ces mesures que vous approuvez pour la CARMF ? Alors que l'ORGANIC, l'AMPI, l'AVA, gérées de manière indépendante comme nos caisses de retraite, avaient un taux de recouvrement des cotisations de 96 et 98 %, il est tombé à 77,6 % en 2012 pour le RSI (98 % à la CARMF). En chiffres, cela fait 7 milliards non recouverts après 5 ans. Les frais de fonctionnement pour ce nouvel organisme dont le directeur est un homme de l'Etat ? 6 % des cotisations encaissées en 2012, pour 1,3 % à la CARMF ! Pour un meilleur service ? 25 % d'affiliés en difficulté avec leur caisse ! Le directeur nommé par la tutelle ? Mis sur la touche avant la fin de son mandat ! Les Conventions d'Objectifs et de Gestion que l'on veut nous imposer pour mieux gérer ? Elles n'ont rien empêché au RSI, ou pire, c'est un frein pour régler les difficultés.

L'origine de ces difficultés ? Pas les hommes, mais un mauvais choix d'informatique, proposé par la direction, sur la foi d'un.... rapport IGAS (rapport Chadelat) ! Cela montre bien que prendre les rapports IGAS pour parole d'évangile peut être dangereux.

Alors quand je vois l'un d'entre vous se réjouir de cette éventuelle mise sous tutelle, je ne me réjouis pas pour les confrères. Quand je vois l'autre qui appelait de tous ses vœux ces mesures depuis des mois, et qui maintenant va devoir s'y opposer pour les autres professions libérales en tant que Président de l'UNAPL, cela s'appelle faire le grand écart. Ça je ne sais pas faire, j'aurais trop

peur de me blesser, mais je ne me fais pas de souci pour vous, avec les conventions et les avenants, c'est un exercice que vous maîtrisez à merveille.

Aujourd'hui votre choix est simple : soit vous battre pour que les confrères gardent un des derniers espaces d'autonomie et de responsabilité qu'ils ont, soit continuer à leur mentir et leur tirer dans le dos pour assouvir je ne sais quelles ambitions ou rancœurs personnelles.

Enfin en guise de salutations, je terminerai cette missive par un rappel des deux dernières lignes d'un serment que nous avons tous prêtés :

« Que les hommes et mes confrères m'accordent leur estime si je suis fidèle à mes promesses ; que je sois déshonoré et méprisé si j'y manque ».

* Calomnie : "critique mensongère et injustifiée, inventée avec le dessein de nuire à la réputation ou à l'honneur". Notion proche de l'injure et de la diffamation.

Dr Gérard MAUDRUX,

Président de la CARMF

La CARMF gère l'ensemble des régimes obligatoires de retraite et de prévoyance des médecins libéraux (126 000 cotisants, 72 500 prestataires). Elle recueille chaque année plus de 2 milliards d'euros de cotisations (médecins +caisses maladies) et verse 1, 9 milliard d'euros de prestations, les excédents sont affectés aux réserves ou servent à payer la compensation nationale.

Contact presse :
Service communication - Grégoire Marleix
Tél : 01 40 68 33 81 - Fax : 01 40 68 32 23
E-mail : communication@carmf.fr